LA FONDATION VOBOC ÉTATS FINANCIERS 30 NOVEMBRE 2023 (NON AUDITÉ)

LA FONDATION VOBOC ÉTATS FINANCIERS 30 NOVEMBRE 2023 (NON AUDITÉ)

Sommaire

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Bilan	3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Charges de fonctionnement	12



LCA CPA S.E.N.C.R.L./LLP 5000, Jean-Talon Ouest, Suite 240 Montréal (Québec) H4P 1W9

Tél: 514-276-9499 Fax: 514-738-8770

lcacpa.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration LA FONDATION VOBOC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints LA FONDATION VOBOC, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers cijoints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la FONDATION VOBOC tire des produits de dons dont l'exhaustivité n'a pas fait l'objet de procédures d'examen puisque cela n'était pas nécessaire pour notre rapport. Notre examen s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la FONDATION VOBOC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie pour l'année se terminant le 30 novembre 2023 ainsi que les actifs à court-terme au 30 novembre 2023 et l'actif net au 1er décembre 2022 et au 30 novembre 2023.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LA FONDATION VOBOC au 30 novembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal, Québec Le 13 mai 2024

LCA CPA LLP



¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115131

LA FONDATION VOBOC

BILAN

AU 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIF		
COURT TERME	12F 206 ¢	94 29E ¢
Encaisse Placements temporaires	125 286 \$	84 285 \$ 90 766
Taxes de vente à recevoir	2 831	1 600
Stocks (note 3)	14 894	8 225
Frais payés d'avance Subventions à recevoir <i>(note 4)</i>	8 375	8 148
Subventions a recevoir (note 4)	15 000	16 850
	166 386	209 874
IMMOBILISATION CORPORELLES (note 5)	6 348	7 736
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4)	15 000	30 000
	187 734 \$	247 610 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	11 893 \$	15 129 \$
Apports reportés (note 7)	97 640	98 118
	109 533	113 247
APPORTS REPORTÉS (note 7)	15 000	55 000
	124 533	168 247
ACTIFS NETS		
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	6 348	7 736
ACTIF NET NON AFFECTÉ	56 853	71 627
	63 201	79 363
	187 734 \$	247 610 \$
Pour le conseil d'administration,		
, administrateur		
, administrateur		

LA FONDATION VOBOC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Contributions Intérêts	230 016 \$ 1 860	167 913 \$ 778
	231 876	168 691
CHARGES		
Charges de fonctionnement (annexe A)	228 781	209 938
Frais de consultants	6 918	19 095
Honoraires professionnels	6 468	5 551
Loyer	1 999	1 989
Amortissement des immobilisations corporelles	1 388	1 214
Informatique	930	1 05 <i>7</i>
Télécommunications	630	530
Assurances	478	454
Fournitures de bureau	254	515
Déplacements	83	109
Intérêts et frais bancaires	59	63
Taxes et permis	50	64
	248 038	240 579
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(16 162) \$	(71 888) \$

LA FONDATION VOBOC ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	Immobilisations corporelles	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	7 736 \$	71 627 \$	79 363 \$	151 251 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 388)	(14 774)	(16 162)	(71 888)
SOLDE À LA FIN	6 348 \$	56 853 \$	63 201 \$	79 363 \$

LA FONDATION VOBOC FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(16 162) \$	(71 888) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	1 388	1 214
	(14 774)	(70 674)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement <i>(note 8)</i>	(34 991)	47 835
	(49 765)	(22 839)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires Acquisition d'immobilisations corporelles Dispositions de placements temporaires	- - 90 766	(541) (4 168)
	90 766	(4 709)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	41 001	(27 548)
ENCAISSE AU DÉBUT	84 285	111 833
ENCAISSE À LA FIN	125 286 \$	84 285 \$

AU 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est exonérée d'impôts sur le revenu et peut délivrer des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu aux donateurs. Son objectif est d'améliorer l'expérience et les résultats des adolescents et des jeunes adultes (AYA) atteints de cancer.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produit dans l'exercice où les dépenses associées ont été encourus. Les apports non-affectés sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les transactions de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en résultent sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti dans le cas des produits finis.

Le coût des stocks comprend le coût d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks dans leurs conditions finales. Les coûts d'achat incluent le coût d'acquisition, les taxes de vente irrécupérables ainsi que les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des sacs à dos dans le cadre du programme Vo-Pak.

AU 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisation corporelles

Les immobilisation corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

AU 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et frais courus et des apports reportés.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. STOCKS

Les stocks disponibles à la fin de l'année sont constitués de sacs à dos pour le programme Vo-Pak. Ces sacs à dos contiennent des vêtements, des couvertures, des fournitures et des renseignements pour les AYA diagnostiqués avec un cancer.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Les subventions à recevoir de l'année en cours représentent 15,000 \$ de contributions non reçues provenant de Abbott Inc. Les subventions à recevoir non courantes représentent 15,000 \$ de contributions affectées provenant d'Abbott Inc. qui seront reçues en 2025.

AU 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

5. IMMOBILISATION CORPORELLES

	2023		2022	
		Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Mobilier de bureau	10 121 \$	9 327 \$	794 \$	794 \$
Matériel informatique	17 586	12 032	5 554	6 942
	27 707 \$	21 359 \$	6 348 \$	7 736 \$

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Frais courus à payer	4 375 \$	4 024 \$
Déductions à la source à payer	4 783	6 020
Salaires	2 735	5 085
	11 893 \$	15 129 \$

APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés de l'année en cours représentent 97,640\$ de ressources non dépensées affectées, dont 57,640\$ pour le Fond CMB, 25,000 \$ pour les paniers de vacances de la Fondation et 15 000 \$ pour le programme de sacs à dos Vo-Pak de la Fondation. Les apports reportés non courants représentent 15,000 \$ de ressources non dépensées affectées pour le programme de sacs à dos Vo-Pak de la Fondation en 2025. Les apports reportés de l'année précédente représentaient \$58,118 de ressources non dépensées affectées pour le Fond CMB, 25 000 \$ affectées pour les paniers de vacances de la Fondation et 15 000 \$ pour le programme de sacs à dos Vo-Pak. Les apports reportés courants de l'année précédete ont été dépensés au cours de l'exercice se terminant le 30 novembre 2023.

AU 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Taxes de vente à recevoir	(1 231) \$	976 \$
Stocks	(6 669)	(426)
Subventions à recevoir	16 850	43 150
Frais payés d'avance	(227)	484
Créditeurs et frais courus	(3 236)	3 <i>7</i> 15
Apports reportés	(40 478)	(64)
	(34 991) \$	47 835 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 novembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et frais courus.

LA FONDATION VOBOC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
ANNEXE A		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Programmes, achats, contrats et services Collecte de fonds et publicité Bénévolat	226 <i>7</i> 12 \$ 1 965 104	208 417 \$ 1 503 18
	228 781 \$	209 938 \$